Conseil communiqué économique et social de la région Ile-de-France

Paris, le 22 septembre 2005

Déficit d'équipements sportifs et de piscines en Ile-de-France

4,5 millions de Franciliens pratiquent une activité physique dont 2,2 millions sont licenciés dans une association ou un club sportif, soit près de 20% de la population. 400 000 lycéens relèvent de l'enseignement obligatoire de l'Education Physique et Sportive (EPS) et 250 000 élèves ou étudiants sont pratiquants volontaires dans le cadre du sport scolaire.

Rappelant que l'activité physique est un facteur essentiel de santé et de bien-être, et que l'EPS est une composante fondamentale de la formation des jeunes, le CESR a publié un rapport sur les équipements sportifs en Ile-de-France, faisant ressortir le déficit régional, particulièrement dans les lycées et un manque important de piscines.

Manque de connaissance

Personne, en Ile-de-France, n'est en mesure de pouvoir présenter, concrètement et précisément, la situation du parc d'installations sportives, au plan quantitatif comme qualitatif. Aucun organisme ne dispose actuellement d'outils permettant d'élaborer une action coordonnée pour équiper rationnellement la région. Ce qui se réalise reste du domaine du coup par coup et de l'initiative locale. Il s'agit d'une anomalie dommageable susceptible de porter atteinte à l'image et à l'attractivité de la région-capitale.

Le CESR demande donc que le recensement de ce qui existe, lancé en 2004 par la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports, et conduit par ses services, le mouvement sportif et la Région, soit élargi au recensement des besoins, résultant aussi bien des obligations de la Région en ce qui concerne les lycées que des attentes des différents acteurs franciliens (collectivités, mouvement sportif, secteur associatif, voire utilisateurs individuels…).

Des lycées mal équipés

Les lycéens devraient trouver, dans leurs établissements, quelle que soit la matière, les conditions matérielles nécessaires à son enseignement. C'est globalement le cas pour toutes les disciplines, sauf en E.P.S. Au moins 50% des établissements franciliens ont recours à la location d'installations sportives extérieures. Actuellement la Région, lorsqu'elle construit ou rénove un lycée, bâtit des salles de sciences, d'informatique, des ateliers, des amphithéâtres etc., jamais de gymnases, encore moins de piscines ni de stades.

Service de presse : Pascale Kalfon
29, rue Barbet de Jouy – 75007 Paris
Tél : 01 53 85 66 18 – Fax : 01 53 85 71 20
Mel : pascale.kalfon@iledefrance.fr
site internet : www.cesr-iledefrance

RégionIledeFrance
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le CESR rappelle qu'il est de la responsabilité de la Région de mettre à la disposition des lycées l'ensemble des locaux nécessaires. Il souhaite que la Région inclue, dans toute construction nouvelle, extension ou rénovation lourde de lycée, la réalisation d'équipements intégrés pour l'enseignement de l'E.P.S.

Il demande également que l'Ile-de-France, comme d'autres Régions, inscrive son action dans une « Charte qualité des lycées et de leurs équipements sportifs ».

328 piscines pour onze millions d'habitants

Le sous-équipement en bassins de natation est reconnu par tous les partenaires (confirmé par deux rapports récents, de l'IAURIF et de la DRDJS) : 3 piscines pour 100 000 Franciliens alors qu'en Midi-Pyrénées, 100 000 habitants bénéficient de 10,5 piscines. Près d'un tiers des élèves quitte le lycée sans avoir acquis, en natation, les savoirs attendus.

Peu ou prou, les huit départements sont sous-équipés, Paris et la Seine-Saint-Denis étant les plus déficitaires.

La Seine-et-Marne et la Seine-Saint-Denis accueillent des universités qui dispensent des formations aux métiers du sport et de l'éducation physique, tout en étant dépourvues d'équipements de natation. C'est aussi le cas de l'université d'Evry.

47% des piscines de la région nécessiteraient de « gros travaux », 70% en Essonne, 57% dans le Val-d'Oise. Pour rattraper le retard accumulé, une action d'ampleur est nécessaire. C'est pourquoi le CESR se félicite de la décision du Conseil régional d'élaborer un « Plan Piscines » et souhaite qu'il se traduise par une programmation spécifique des actions à entreprendre, tant en matière de construction que de rénovation et de mise en conformité.

Pour une véritable stratégie régionale :

Le CESR considère que le sport est un élément essentiel de culture.

Il rappelle qu'il est une activité économique non négligeable qui génère des milliers d'emplois, dans la fonction publique territoriale, le mouvement sportif, le « *marché de la forme* » et chez les équipementiers. Le secteur du B.T.P. est aussi positivement impacté.

Il est donc indispensable que le Conseil régional définisse des orientations stratégiques en matière d'équipements sportifs. Le CESR propose la création d'un organe de pilotage habilité à mettre en œuvre, avec les parties concernées, ces orientations et à s'assurer de la cohérence des différents types d'intervention de la Région dans ce domaine.

La décentralisation a conduit à un désengagement de l'Etat, que la Région Ile-de-France, comme les autres, doit pallier. Le CESR demande que des partenariats soient développés avec l'ensemble des collectivités territoriales.

Le futur SDRIF devrait comporter un volet « schéma régional des équipements sportifs » permettant de planifier les opérations qui répondront aux besoins des Franciliens.

Les activités physiques et sportives : équipements et lieux de pratique en Ile-de-France – Lycées et installations sportives : rapport et avis présentés le 21 septembre 2005, par Michel Ossakowsky pour la commission du tourisme, des sports et des loisirs.